



**Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés (LDCIII)**

Bruxelles, 14-20 mai 2001

**Lutte contre la pauvreté et Travail Décent:
Un agenda pour le développement dans
les pays les moins avancés**

*Document de travail destiné à la
session thématique interactive sur
“le développement des ressources humaines et l'emploi”*

	<i>Page</i>
VI.1 Renforcement de la capacité nationale	2
VI.2 Elaboration des stratégies spécifiques au Travail Décent.....	2
VI.3 La migration comme force pour lutter contre la pauvreté.....	3
VI.4 Données sur l'emploi et la pauvreté	4
VI.5 Création de partenariats pour le progrès social.....	4

**VI. Rôle de l'OIT: le Travail Décent comme
agenda pour le développement**

Depuis sa création en 1919, l'OIT a appliqué le principe d'universalité pour traiter des différents niveaux de développement avec de nombreux pays. Le préambule de la Constitution reconnaît qu'une paix universelle durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale.

La Déclaration de Philadelphie (1944) prévoit d'accorder une attention spéciale aux pays les moins avancés. Elle stipule que *convaincue qu'une utilisation plus complète et plus large des ressources productives du monde, nécessaire à l'accomplissement des objectifs énumérés dans la présente Déclaration, peut être assurée par une action efficace sur le plan international et national, et notamment par des mesures tendant à promouvoir l'expansion de la production et de la consommation, à éviter des fluctuations économiques graves, à réaliser l'avancement économique et social des régions dont la mise en valeur est peu avancée, à assurer une plus grande stabilité des prix mondiaux des matières premières et denrées, et à promouvoir un commerce international de volume élevé et constant, la Conférence promet l'entière collaboration de l'Organisation internationale du Travail avec tous les organismes*

internationaux auxquels pourra être confiée une part de responsabilité dans cette grande tâche, ainsi que dans l'amélioration de la santé, de l'éducation et du bien-être de tous les peuples.

Plus récemment, un nouveau concept a fait son apparition pour structurer le travail de l'OIT, le *travail décent*, en vue de fournir un cadre général pour l'action liée au développement économique et social.

La contribution de l'OIT est fondée sur la demande, à savoir qu'elle répond aux besoins réels des PMA. Alors que ces pays couvrent une large gamme de situations économiques et sociales, on peut dégager trois importantes caractéristiques communes. Premièrement, leur croissance a été difficile et souvent négative. L'Afrique subsaharienne en particulier a connu un long déclin de sa croissance au cours des deux dernières décennies. Un des principaux défis à ce niveau-là concerne la mobilisation des ressources, nationales et extérieures, en vue de parvenir à une croissance soutenue au cours des dix prochaines années. Deuxièmement, la structure de l'emploi se caractérise par la prévalence des activités rurales et informelles. Bien souvent, la majorité de la main-d'oeuvre (près de 80 pour cent) est engagée dans des activités à faible productivité. Le défi est de renforcer les compétences de la main-d'oeuvre par le biais de programmes efficaces de développement des ressources humaines. Troisièmement, la création d'institutions dans la plupart de ces pays est très instable. Un effort concerté est nécessaire pour aider au renforcement de leur capacité institutionnelle.

En tenant compte de ces données, l'aide aux PMA se concentrera sur les domaines suivants:

VI.1 Renforcement de la capacité nationale

Un des principaux obstacles auquel se trouvent confrontés les PMA concerne la pénurie de capacité technique en vue d'analyser l'impact des forces globales sur leurs économies et de concevoir puis de mettre sur pied des politiques et des institutions qui leur permettent de s'adapter à de tels changements. Ce manque de capacité technique apparaît encore plus nettement quand on se penche sur les questions liées à la réduction de la pauvreté. Forte de son expérience et de son expertise, l'OIT peut fournir une aide en fonctionnant comme bureau central pour identifier les meilleures pratiques mises en oeuvre avec efficacité dans les pays ayant appliqué des stratégies de réduction de la pauvreté. Elle pourra fournir des conseils sur le développement des ressources humaines, les institutions et les politiques liées au marché du travail, les programmes d'intervention directe et notamment ceux ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes, l'abolition du travail des enfants, les institutions de financement social, et l'élaboration et l'évaluation des projets.

VI.2 Elaboration des stratégies spécifiques au Travail Décent

L'emploi et l'emploi de bonne qualité sont les clés de la réduction de la pauvreté. Les orientations générales multilatérales ont omis de définir le rôle de l'emploi et du *travail décent* dans l'éradication de la pauvreté. Alors qu'un consensus notable s'est fait autour de l'importance jouée par la croissance dans la lutte contre la pauvreté, la plupart des approches ont tendance à négliger le rôle de l'emploi et l'importance du comportement du marché de l'emploi dans un tel processus. Le concept de *travail décent* propose désormais un cadre stratégique en vue d'organiser l'ensemble des activités de l'OIT. Cette stratégie, qui vise à offrir un *travail décent* à tous, est fondée sur la réalisation simultanée de quatre objectifs clés: croissance de l'emploi, respect des principes et droits fondamentaux au travail, promotion du dialogue social, et renforcement et extension de la protection sociale.

Cette stratégie repose essentiellement sur les interrelations positives existant entre les quatre composantes du *travail décent*. Les politiques visant à promouvoir une productivité de l'emploi la plus élevée possible par le biais d'un environnement favorable à la création d'entreprises, sont essentielles pour garantir une plus grande équité dans la répartition des bénéfices de la mondialisation et de la croissance économique ainsi que l'efficacité de toute stratégie de réduction de la pauvreté. Les revenus de l'emploi au sens large (y compris l'emploi indépendant et les moyens d'existence durables) sont le déterminant essentiel du bien-être économique de la majorité de la population. Le respect total des principes et droits fondamentaux au travail sert cet objectif car il permet aux travailleurs des deux sexes d'exercer une influence au sein de l'entreprise et de la société en vue de renforcer la qualité du travail. Les politiques visant à élargir la couverture de la protection sociale contribuent fortement à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité socio-économique. Elles permettent également d'améliorer la performance économique et encouragent les travailleurs à adopter des attitudes plus positives face au progrès économique et technologique. Le dialogue social entre les employeurs et les travailleurs organisés a prouvé son efficacité; il facilite la répartition des bénéfices générés par la création de richesses en période faste et les moyens de gérer les revers du marché en période moins faste.

L'OIT peut fournir des conseils quant à l'intégration de l'emploi dans les politiques économiques et sociales. Comme le montre ce document, on doit s'intéresser à quatre séries de politiques générales: a) comment réaliser une croissance à forte intensité d'emploi par le biais de politiques macroéconomiques et sectorielles cohérentes; ii) comment élaborer des politiques et créer des institutions en vue de maximiser la productivité du travail à la fois par le développement des ressources humaines et la promotion de l'entreprise; iii) comment étendre la protection sociale aux travailleurs, notamment à ceux du secteur informel; et iv) comment créer des institutions chargées de promouvoir le dialogue social.

Deux questions transverses demandent une attention spéciale: a) le rôle des petites et moyennes entreprises dans la création d'emploi et le renforcement de la productivité; et b) la nécessité pour les politiques et les institutions de renforcer la dotation en compétences de la main-d'œuvre. A nouveau, l'OIT a un avantage comparatif à ce niveau car elle peut fournir des conseils basés sur les meilleures pratiques testées dans le monde entier.

VI.3 La migration comme force pour lutter contre la pauvreté

Comme nous l'avons vu dans la partie II, la migration constitue un aspect important de l'emploi dans les PMA. L'OIT travaillera plus étroitement avec l'OIM en vue de mieux contrôler les ressources que constitue cette diaspora venant des PMA et d'aider les programmes spécifiques de développement et de réduction de la pauvreté dans le pays d'origine. De nombreux migrants souhaitent maintenir des liens avec leur pays d'origine et contribuer à son développement, que ce soit par le biais de ressources financières, sociales ou culturelles. De nombreux migrants ont acquis de nouvelles compétences et de l'expérience, qui peuvent s'avérer utiles quant à la formation ou au renforcement des compétences des ressortissants restés dans le pays d'origine, notamment dans des secteurs qui relèvent des programmes de réduction de la pauvreté.

L'OIT et l'OIM collaboreront avec les gouvernements des PMA en vue de promouvoir et renforcer la création de partenariats durables entre les PMA et les migrants. De tels partenariats peuvent prendre la forme d'un transfert de savoir-faire et d'expertise assuré par des professionnels revenant réellement ou "virtuellement" de l'étranger.

VI.4 Données sur l'emploi et la pauvreté

La pénurie de données relatives aux profils de l'emploi et à l'incidence de la pauvreté dans les PMA représente une contrainte sérieuse pour l'élaboration de politiques. Ceci est particulièrement évident pour le secteur informel qui est le secteur dominant dans ces pays. L'OIT peut apporter son aide lors de l'élaboration des systèmes de données et de leur analyse.

VI.5 Création de partenariats pour le progrès social

L'OIT, grâce à sa structure tripartite réunissant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, constitue une plateforme pour le dialogue entre les PMA et les donateurs en vue de soutenir des programmes de progrès social. Ceux-ci tenteront de pallier au manque de données sur le travail décent qui se reflète dans la pénurie d'informations relatives à l'emploi, aux droits au travail, à la protection sociale et au dialogue social. L'ensemble des propositions d'action concrète ("deliverables") présentées à LDC III pourra servir de base à un tel partenariat.